



RETOUR

DISPOSITIF DU CERTIFICAT MÉDICAL APPLICABLE À PARTIR DE LA NOUVELLE LICENCE 2017/2018

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

CACI par tout médecin

Certificat médical rédigé au regard du modèle téléchargeable : <http://medical.ffessm.fr>

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin. - Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Surclassement sportif :** Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type).
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE en piscine ou jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Surclassement sportif :** Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type).
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{er} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS
French Underwater Federation

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07
Standard : 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 457

Toute activité scaphandre inclut : PSP, Orientation Subaquatique, Archéologie, Plongée Souterraine, Photo & Vidéo, Environnement & Biologie, pratiqués en scaphandre.



Téléchargez au format pdf

FAQ

CERTIFICAT MEDICAL pour la nouvelle licence 2017-2018 Activités Subaquatiques FFESSM ... "Mieux comprendre" ...

Evolution réglementaire générale pour le sport, assujettie à la production d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication = CACI (avant c'était un certificat de non Contre-Indication I).

Quelle est la durée de validité d'un CACI et à quel moment le présenter ?

* Le système des « 3 ans » concerne les disciplines sportives en loisir ou en compétition dites sans contrainte particulière (NAP, NEV, Hockey, Tir, Apnée en piscine, pêche jusqu'à 6 mètres et Rando sub) ; le certificat médical est accolé à la prise de licence actuelle, il doit dater de moins d'un an (donc peut dater de 364 jours) et permet la pratique jusqu'à la fin de validité de la licence (soit 31 décembre 2018 I). Les deux renouvellements annuels suivant de la licence se font alors par la présentation de l'attestation par le sportif d'avoir répondu par la négative à chacune des rubriques d'un questionnaire de santé.

* Le système des « 1 an » concerne les disciplines à contraintes particulières (Plongée scaphandre en tous lieux, inclus Orientation et PSP, ainsi que l'Apnée sous toutes ses formes en fosse ou milieu naturel, y compris la pêche, au-delà de 6 mètres) ; la demande de licence, la pratique d'une telle discipline, l'inscription à une compétition ou le passage de brevet, sont subordonnées à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'1 an. Le renouvellement annuel est subordonné à la présentation d'un nouveau certificat médical datant de moins d'1 an.

Peut-on utiliser dès maintenant le Questionnaire Santé Sport pour renouveler sa licence ?

Non, le dispositif imposé se met en place à la FFESSM dès le 15 septembre 2017 (année de référence N0) et l'application du QS Sport se fera pour la saison 2018/2019, donc l'an prochain.

Le QR-Code sur la licence remplace-t-il le certificat médical ?

Non, pas dans l'état actuel des choses, mais il est appelé à évoluer. Il vous faudra toujours présenter votre certificat notamment lors de passage d'examen ou de participation à une compétition. Le QR-Code vous permet d'ores et déjà d'avoir accès directement à vos brevets les plus élevés de chaque discipline.

Le modèle de certificat médical mis à la disposition sur le site de la CMPN est-il toujours utilisable ?

Bien que représentant la majorité des cas, celui-ci est obsolète et en attente des évolutions réglementaires (sous peu !). Il est cependant toujours téléchargeable.

Puis-je obtenir une licence sans présentation d'un CACI ?

OUI - Veuillez trouver ci-dessous la réponse de l'Administration ;

L'article D-231-1-1 du code du sport prévoit que « Les dispositions des articles L. 231-2 à L. 231-2-3 s'appliquent à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi qu'aux licences d'arbitres ». Cette disposition ne concerne donc pas les licences dirigeants ou les licences n'ouvrant pas droit à la pratique sportive. De ce fait, la délivrance de ces licences n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Y'a-t-il des particularités à la pratique en recycleur ?

Pas de préconisation spécifique pour le recycleur, les règles du mélange utilisé s'appliquent. Il faut différencier les types de pratique de la plongée aux mélanges avec un contrôle médical spécialisé pour la zone de 60 à 120m. Pour tout trimix hypoxique quel que soit la façon de l'utiliser, maintien de l'existant avec un médecin spécialiste au sens large, par contre pour toutes les autres utilisations non hypoxique (trimix light...) tout médecin.

J'ai eu un accident en plongée ou je suis atteint d'une pathologie devant faire l'objet d'une évaluation. Quel type de médecin dois-je consulter ?

Vous devez vous rendre chez un médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.

Les règlements des compétitions définissent les éléments du certificat médical demandé pour la participation à ladite compétition. Est-ce que le nouveau dispositif du CACI annule cette obligation ?

Les divers règlements sont en cours de mis à jour.

ESPACE PARTENAIRE



RECHERCHER DANS LE SITE

FFESSM
24 Quai de Rive-Neuve
13284 MARSEILLE Cedex 07
FRANCE
Tél : +33 (0)4.91.33.99.31
Fax : +33 (0)4.91.54.77.43
N° indigo : 0 820 000 457
[Contacts FFESSM](#)

Mentions légales

Liens

Information générales

La plongée en bouteille
La plongée libre
Pratiquer un sport Subaquatique
Les avantages de la licence FFESSM
Accès à toutes les activités avec la licence
Les avantages des partenaires
La boutique en ligne et SUBAQUA
Les dossiers de la FFESSM
Développement durable
DORIS
Les dossiers SUBAQUA
Le clip de la FFESSM
Le sommaire du dernier SUBAQUA

Informations pratiques

S'abonner à SUBAQUA
La boutique en ligne
La FFESSM près de chez vous
Enregistrez votre pack découverte
Rechercher un club
Poser votre question









This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.